

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent entre la SAS « *TSL Business* », immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Grasse B (06),

Ci-après dénommée « *TSL Business* »

Et

Toute personne physique ou morale, agissant en qualité de professionnel, et effectuant l'achat d'un abonnement, d'un service ou d'un bien via le site internet <https://progbat.com>, ci-après dénommé « *le Site* », ou directement auprès de TSL Business.

Ci-après dénommée « *le Client* ».

Les présentes conditions visent à définir les modalités de vente entre *TSL Business* et *le Client*.

Elles règlent toutes les étapes nécessaires à la passation de la commande et assurent le suivi de cette commande entre les parties contractantes.

La passation d'une commande d'une licence à l'un des logiciels, quelle qu'en soit sa version, de ses options, des services et des biens vendus par TSL Business implique sans réserve l'acceptation et les dispositions des présentes conditions.

Le Client déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique et professionnelle lui permettant d'effectuer une commande sur *le Site* ou auprès de *TSL Business*, pour le compte de l'entreprise dont il est de fait le représentant au moment de la transaction.

ARTICLE 1 : CONFORMITÉ ET DISPONIBILITÉ DES SERVICES

Les licences, biens et services proposés à la vente par *TSL Business* sont ceux disponibles sur *le Site* au jour de la consultation du Site par *le Client*.

De manière générale, il s'agit de la fourniture de licences mensuelles, semestrielles ou annuelles à un logiciel de devis, facturation et suivi de chantier pour les entreprises du bâtiment, selon les conditions d'accès et de prix fixées dans le formulaire de paiement au moment de la souscription. Ces données sont également accessibles sous l'onglet « tarif » du Site internet. Des options et services peuvent être rattachées à ces licences.

La licence comprend la création et l'utilisation d'une base de données unique et dédiée au *Client*, et la sauvegarde quotidienne automatique de cette base de données, sans que cette sauvegarde constitue une garantie ni une assurance de la pérennité des données qu'elle contient.

Le logiciel, ainsi que la structure des bases de données demeurent la propriété exclusive de *TSL Business*, et sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle.

Les services proposés à la vente sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible dans les différentes pages du site internet, sur le blog lié au site internet, et dans tout document papier ou numérique édité par *TSL Business*. En cas d'erreur ou d'omission dans ces présentations, la responsabilité de *TSL Business* ne pourrait être engagée. Les copies d'écran et les textes illustrant ses services n'ont qu'une valeur indicative et n'entrent pas dans le champ contractuel.

Seules les informations contenues dans le formulaire d'achat au moment de l'achat font foi.

ARTICLE 2 : PRIX

Les prix affichés sur le *Site* sont indiqués en euros Hors Taxes, auxquels seront ajoutés le montant de la TVA au taux en vigueur au jour de la commande.

Seuls font foi les prix affichés lors de la passation de la commande par *le Client*.

Les licences, biens et services vendus par *TSL Business* sont payés à la commande. Aucune activation de licence ou mise à disposition de biens ou de service ne sera réalisé avant le paiement complet de la commande.

TSL Business n'est pas tenu de prévenir le Client d'une modification du taux de TVA, qui sera répercutée en intégralité sur le prix de vente TTC, à la hausse comme à la baisse, au taux en vigueur au jour de la passation de la commande.

TSL Business s'engage à informer ses clients au moins 2 mois à l'avance de tout changement de prix, par courriel, et par la mise à disposition des nouveaux tarifs sur la page « Tarif » du *Site*.

ARTICLE 3 : PAIEMENT (SÉCURISATION DU PAIEMENT)

Le règlement de la commande se fait par carte bancaire ou par virement bancaire.

S'agissant du paiement par carte bancaire en ligne, TSL Business utilise le service de paiement en ligne *E-transactions* garantissant la sécurisation des transactions bancaires.

Les données confidentielles relatives au moyen de paiement ne sont pas accessibles par TSL Business, mais gérées directement par le service de *E-transactions*.

La validation de la commande au moyen du numéro de la carte bancaire et de la date d'expiration vaut mandat de payer le prix de la dite commande.

Le montant de la commande est débité immédiatement, même si le règlement est fait par anticipation.

Si la licence du Client prend fin le 17 du mois en cours, et que le renouvellement est effectué le 12 du mois en cours, le paiement sera immédiatement débité, mais la nouvelle licence prendra bien effet le 18 du mois.

S'agissant du règlement par virement bancaire, celui-ci doit être émis en Euros, en utilisant les coordonnées suivantes :

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1390 6001 0685 0312 1601 534

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift : AGRIFRPP839

L'activation de licences ou la mise à disposition de biens ou de services ne seront réalisés qu'à réception de la somme représentant le montant total TTC de la commande sur le compte bancaire ci-dessus.

Le Client doit tenir compte des délais de traitements bancaires, et s'expose à une coupure de service si le règlement n'était pas porté au crédit du compte avant la fin d'une licence en cours. TSL Business ne pourra être tenu pour responsable de cette coupure de service, gérée automatiquement par le système informatique de TSL Business.

Le paiement par anticipation n'ouvre droit à aucune remise, rabais, ristourne ou escompte, ni à quelque autre avantage.

Retard de paiement

Conformément à la législation en vigueur au 1er janvier 2013 de l'article L.441-6 du code de commerce, sera exigible une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

ARTICLE 4 : COMMANDE

Toute commande vaut acceptation expresse et irrévocable, par le *Client*, des prix et des descriptions des biens et services disponibles à la vente, ainsi que des présentes conditions.

ARTICLE 5 : LIVRAISON

Licences et options

Paiement par carte bancaire : L'activation est réalisée automatiquement par notre système informatique, dans les quelques minutes qui suivent la confirmation du paiement par le système de paiement.

Paiement par Virement : L'activation est réalisée manuellement par nos services dès réception du règlement sur notre compte bancaire.

Biens et services

Les délais de livraison sont précisés au moment de la commande, ou sur un devis qui vous aura été transmis.

Le client ne pourra prétendre à aucune remise ou à une annulation de sa commande en cas de retard de livraison.

ARTICLE 6 : DÉFAUT DE LICENCE

En cas d'absence de renouvellement de licence à la date d'échéance à minuit, l'utilisation du logiciel sera limitée, par l'impossibilité de modifier des enregistrements ou d'en créer de nouveaux. Les options liées à la licence seront également désactivées.

La consultation et l'impression de documents resteront disponibles.

ARTICLE 7 : DROIT DE RÉTRACTATION et ENGAGEMENT DE DURÉE

L'article L121-16-1 du Code de la consommation étend les règles applicables aux relations entre consommateurs et professionnels, aux contrats conclus hors établissement entre deux professionnels dès lors que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq.

Le droit de rétractation entre professionnels est applicable uniquement lorsque les trois conditions suivantes sont respectées :

1. Le contrat doit être conclu hors établissement,
2. L'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale de l'entreprise,
3. Le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à cinq.

Tout commande de licence ou d'option est due pour la période à venir, dont la durée est choisie par le *Client* au moment de la commande, et l'engage pour toute cette durée.

Aucun remboursement ne sera effectué par *TSL Business* au *Client* au motif de sa volonté de diminuer la durée de sa licence et/ou des options qu'il a souscrites.

A contrario, *TSL Business* n'impose aucun engagement de renouvellement de licence au *Client*, qui est libre de ne pas renouveler sa licence, sans qu'il ait à fournir de motif de sa décision, et sans aucun préavis.

Le *Client* conservera alors l'accès limité à son espace personnel, selon les dispositions décrites dans les articles 6 et 8.

ARTICLE 8 : SUSPENSION DÉFINITIVE DE L'ACCÈS AU LOGICIEL.

1. A la demande du Client : Si le *Client* souhaite, au terme de la validité de sa licence mettre un terme définitif à l'utilisation des services qu'il utilisait, il devra en faire la demande par écrit, en courrier RAR, sur papier entête, demandant expressément « la fermeture définitive de son compte, la destruction de sa base de données personnelle et de toutes les informations qu'elle contient, et la suppression des informations que *TSL Business* détient sur ses serveurs à son sujet ».

2. Si le client n'a jamais souscrit de licence
 - Au-delà d'une période de 3 mois sans connexion, l'espace client et la base de données seront totalement supprimés des serveurs de *TSL Business*, sans possibilité de récupération ultérieure.
 - Durant cette période sans connexion, le Client reçoit un mail chaque mois l'informant de sa situation, un mail 5 jours avant la suppression de ses données, et un mail le jour précédent la suppression de ces données.
 - Parfaitement informé, le *Client* ne pourra exercer aucun recours auprès de *TSL Business* suite à la suppression de ses données.

3. Si le client a souscrit au moins une licence Essential ou Premium

Conformément à la réglementation, les données de facturation et de règlements sont conservées pendant 6 ans, durée de la prescription fiscale, et le compte client restera accessible pour consultation durant toute cette période.

- Il est précisé que les fonctionnalités permettant la consultation des règlements et la création ou l'export d'archives fiscales ne seront pas directement disponibles, et nécessiteront le cas échéant de souscrire à une licence Essential ou Premium, d'une durée minimum de 1 mois, pour réactiver ces fonctionnalités

Récupération des données saisies dans le logiciel :

A tout moment, y compris en connexion hors licence, le *Client* peut, grâce à une fonctionnalité spécifique du logiciel, récupérer les données saisies par lui dans le logiciel, dans un format « csv », qu'il pourra ensuite exploiter dans un logiciel type tableur, ou importer dans un autre système de base de données.

Les données mises à sa disposition sont synthétisées et réorganisées de telle sorte qu'elles soient exploitables et réutilisables dans un autre système informatique.

TSL Business se réserve le droit de l'organisation des données contenues dans ces fichiers, sans que le client puisse exiger un format différent, que ce soit dans la structure, les informations contenues, ou le format informatique de ces fichiers.

La perte de données consécutive à la destruction de la base de données du *Client* par *TSL Business* dans le cadre de cet article est sous l'entière responsabilité du *Client*.

ARTICLE 9 : PÉRIODE D'ESSAI

TSL Business offre à chaque nouvel inscrit une période d'essai de 1 mois, gratuite, et sans engagement.

Durant cette période, le logiciel est utilisable sans aucune limitation.

A l'issue de cette période, le *Client* entre dans le cadre de l'article 7 des présentes CGV.

ARTICLE 10 : PROGRAMME DE PARRAINAGE

Un programme de parrainage est ouvert au *Client* à compter du 02/05/2022.

Éligibilité : Le *Client* doit être sous licence active et payée.

Objet : Obtenir et cumuler des points de parrainage que le *Client* pourra utiliser sous forme d'un bon d'achat sur ses achats de licences et d'options via la boutique de son espace client, en proposant à ses relations professionnelles l'utilisation du logiciel ProGBat pour la gestion de leur entreprise.

Les points parrainage obtenus selon les modalités ci-après sont exclusivement rattachés au compte ProGBat du *Client*, et ne pourront en aucun cas être cédés, vendus, échangés ou transférés à des tiers ou à d'autres comptes ProGBat, même si ces autres comptes sont également exploités par le *Client*.

Modalités pour le parrain :

- Chaque utilisateur du compte *Client* peut participer au programme de parrainage.
- Le code parrainage est unique et réservé à chaque compte *Client*.
- Le *Client* parrain peut transmettre son code parrainage à ses relations professionnelles susceptibles d'être intéressées par l'utilisation du logiciel ProGBat, par email directement depuis l'application, ou par tout autre moyen de communication direct à sa convenance.

- **Interdiction** : Le **Client** n'est pas autorisé à diffuser son code parrainage sur un média de masse tel qu'un réseau social, une liste de diffusion, un média audio ou audiovisuel, et de manière générale par tous les moyens visant à rendre son code parrainage public et à la disposition du plus grand nombre, dans le but de cumuler frauduleusement des points. La transmission du code parrainage doit être ciblée et transmise individuellement et exclusivement à des relations professionnelles proches et personnellement connues du **Client**.
 - Le non-respect de cette règle entraînera la perte immédiate des points acquis, et la radiation du **Client** au programme parrainage.
 - Le **Client** s'expose par ailleurs à des poursuites judiciaires.

Acquisition et utilisation des points parrainage :

- 1 Euro d'achat par le filleul sur sa boutique ProGBat rapporte 1 point parrainage.
- Au 02/05/2022, la valeur du point est fixée à 0.10 Euros.
 - Cette valeur pourra évoluer sans que **TSL Business** soit tenu d'en informer le **Client**.
 - La valeur en cours du point est affichée sur le formulaire d'envoi du code parrainage, sur l'espace ProGBat du **Client**.
 - La valeur du point est considérée au jour de l'achat réalisé par le filleul. La modification de la valeur du point n'aura pas d'incidence sur les points déjà acquis.
- Le **Client** parrain peut ainsi cumuler des points au fur et à mesure des parrainages, qu'il pourra utiliser à tout moment lors de l'achat de licences et options ProGBat sous forme d'un bon d'achat.
 - Le **Client** peut consulter à tout moment son cumul de points et la valeur du bon d'achat correspondant sur son espace ProGBat.
 - Les points ont une durée de validité de 12 mois.
 - Les points sont utilisables en une seule fois, à l'occasion d'un achat de licences et d'options sur la boutique ProGBat du **Client**, à l'exclusion des bibliothèques Batichiffage©.
 - Si le montant du bon d'achat représenté par le cumul des points est supérieur au montant des licences et options commandées, les points en trop seront perdus.
 - Les points non utilisés après leur période de validité de 12 mois seront automatiquement et définitivement perdus.
 - Le **Client** ne pourra prétendre au remboursement, ni à l'utilisation ultérieure des points perdus.
- Exemple : le filleul souscrit à une licence Premium annuelle au prix de 290 € H.T lors de son premier achat de licence sur sa boutique ProGBat : le parrain bénéficie immédiatement de 290 points, qu'il pourra utiliser en bon d'achat d'une valeur de 29 € H.T (valeur au 02/05/2022).

Avantage pour le filleul :

Afin d'inciter le filleul à utiliser le code parrainage, celui-ci bénéficiera d'une remise de 5% sur son premier achat de licences et de leurs options.

- Le filleul est invité à utiliser son code parrainage lors de son premier achat sur la boutique ProGBat.
- Le code parrainage s'applique uniquement aux licences annuelles Premium et Essential et leurs options, à l'exclusion des bibliothèques Batichiffage©, des formations, et des services.
- Le code parrainage n'est pas cumulable avec un autre code promotionnel en cours.
- Le code parrainage n'est valable qu'une seule fois, lors de la première commande sur la boutique ProGBat, à l'exclusion des bibliothèques Batichiffage©, des formations, et des services.

ARTICLE 11 : GARANTIES ET RESPONSABILITE

TSL Business met en œuvre tous les moyens techniques pour assurer au *Client* une utilisation optimale des logiciels et des services proposés, notamment en termes de sécurité d'accès à ses données personnelles, et de sauvegarde de ces données.

Chaque Client bénéficie d'une base de données unique et personnelle. La base de données est sauvegardée automatiquement toutes les 24 heures, sur des serveurs distants et répliqués.

En cas de défaillance technique de la base de données du *Client*, la restauration d'une version antérieure, au plus tôt la veille, sera effectuée par *TSL Business*.

Les données saisies par le client après cette sauvegarde seront perdues.

TSL Business met en œuvre tous les moyens techniques pour préserver les données du *Client* mais ne saurait être tenu pour responsable de pertes partielles ou totales de ces données, quelle qu'en soit la raison.

Toutes les données contenues dans la base de données du *Client* sont strictement confidentielles et ne seront jamais consultées ni utilisées par *TSL Business* ou par un tiers, à l'exception d'opérations de maintenance ou de réparation, dont le *Client* sera expressément informé.

TSL Business héberge ses serveurs chez

OVH

SAS au capital de 10 069 020 € - RCS Lille Métropole 424 761 419 00045 - Code APE 2620Z
Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France.

La responsabilité de *TSL Business* ne pourra pas être retenue en cas de manquement aux obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence.

ARTICLE 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments du Site et du logiciel « *ProGBat* » sont protégés par le dépôt d'un brevet à l'Institut National de Protection Industrielle, ainsi que la marque et le logo « ProGBat ».

Ils sont la propriété exclusive de « *TSL Business* ».

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Les présentes conditions générales de vente sont exécutées et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige, le Client s'engage à contacter en priorité « *TSL Business* » afin de tenter de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre les parties.

A défaut de conciliation, les tribunaux français seront seuls compétents.

ARTICLE 14 : MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La Société se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de ventes en vigueur au jour de la commande.

Mise à jour le 22/07/2020 - Ajout de l'article 7 - Droit de rétractation

Mise à jour le 24/02/2022 - Nom du site Internet

Mise à jour le 10/03/2022 - Adresse du siège social

Mise à jour le 02/05/2022 - Ajout de l'article 10 - Programme parrainage. Décalage des numérotations suivantes.